

## **Mémoire présenté à la Commission parlementaire sur la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques**

The Association of English-Language Publishers of Quebec (Association des éditeurs de langue anglaise du Québec)

Il y a environ vingt ans de cela, les magasins à grande surface devinrent omniprésents au Canada et aux États-Unis. Ils offraient une grande sélection de livres, une atmosphère agréable où l'on pouvait s'asseoir et lire, et, de manière plus considérable, ils offraient d'importants rabais sur les nouveaux livres, surtout les livres à succès.

À la fin des années 1990, comme Steven Wasserman l'écrivit dans *The Nation* (18 juin 2012), les magasins à succursales « étaient occupés à agrandir leur empire, ouvrant souvent des magasins tout près de librairies établies dans la communauté depuis longtemps... Les magasins à succursales pouvaient offrir à leurs clients d'énormes rabais sur un stock important de produits, lesquels étaient possibles grâce à des ententes favorables avec les éditeurs, des ententes qui ne sont pas disponibles aux libraires indépendants ». Avant la venue des librairies à grande surface et d'Amazon (qui a adopté les mêmes politiques en matière de rabais), les nouveaux livres, surtout les livres à succès, offraient un revenu important aux libraires indépendants. Lorsque les librairies indépendantes offraient les mêmes rabais que les grandes surfaces, leur viabilité était sérieusement compromise. Depuis, des centaines des librairies indépendantes ont fermé partout au Canada.

En 1979, avec la Loi 51 — *la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* — le gouvernement québécois a annoncé une approche novatrice, unique en Amérique du Nord, conçue pour protéger et solidifier les éditeurs, les libraires et, finalement, pour profiter aux auteurs. Un aspect important de cette loi, en plus d'établir des normes professionnelles pour l'industrie du livre, était un système d'agrément qui assurait que les Québécois auraient accès aux livres québécois. Grâce à la Loi 51, le Québec, mieux que la plupart des autres territoires nord-américains, a su résister au bouleversement actuel de l'industrie du livre. Mais les librairies souffrent toujours des grands rabais. Elles ne peuvent plus vendre les livres à succès, lesquels, jusqu'à récemment, les aidaient à garder en stock des livres plus difficiles à vendre. La survie des librairies indépendantes est cruciale pour notre culture, car elles fournissent une grande sélection de livres divers, leurs

événements offrent la chance aux lecteurs de créer des liens avec les écrivains et elles développent notre culture littéraire.

Ailleurs, les acheteurs de livres québécois — tant de livres francophones qu’anglophones — sont habitués à acheter les nouveaux livres à très grand rabais, qu’ils les achètent de succursales, de grandes surfaces comme Walmart et Costco ou encore de librairies indépendantes. Au sein de l’environnement numérique actuel, l’achat de livres en ligne, auxquels on a appliqué un rabais substantiel, est toujours en croissance.

La Table interprofessionnelle du milieu du livre représentant les sept grandes associations québécoises de l’industrie du livre propose actuellement un « prix unique » qui serait appliqué aux nouveaux livres et qui limiterait les rabais durant les neuf premiers mois après la date de publication. Ce type de règlement existe déjà dans plus de la moitié des pays faisant partie de l’OCDE et ces pays possèdent un vaste réseau de librairies indépendantes. L’Association des éditeurs de langue anglaise du Québec appuie cette initiative. Notre seule préoccupation concerne l’achat de livres de grands distributeurs en ligne situés à l’extérieur du Québec, comme Amazon et autres magasins à rabais. Les acheteurs qui s’attendent à avoir de grands rabais abandonneront-ils les librairies réglementées et se tourneront-ils vers les vendeurs en ligne? Une politique de « prix unique » fonctionnerait seulement si cette préoccupation était abordée afin d’éviter de faire plus de dommage aux librairies indépendantes du Québec; une conséquence non voulue qu’on devrait être soucieux d’éviter.